

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-088

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_0088-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le douze juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.

Date de convocation : 6 juillet 2022

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 22

Votes 28

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Renaud PFEFFER, Christian FROMONT, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Fabien BREUZIN donne procuration à Hélène DESTANDAU
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

CULTURE

**Soutien aux projets
culturels des
communes**

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'activités culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 4 juillet 2022,

Sur l'exercice 2022, une ligne intitulée "Soutien aux projets culturels des communes" a été créée dans le cadre du budget du Service Culturel de la Copamo. Pour y prétendre, les demandes doivent faire l'objet d'un dossier à adresser à la Vice-Présidente déléguée à la Culture qui instruit leur éligibilité à l'aide de différents critères dont le premier d'entre eux témoigne d'un intérêt intercommunal.

Les objectifs de ce soutien permettront à la Copamo :

- D'être financièrement aux côtés des initiatives culturelles portées par les communes
- D'établir un lien de complémentarité culturelle avec l'offre de la Communauté de Communes
- De développer le principe de partenariat solidaire
- De valoriser les initiatives des porteurs de projets en présence à l'échelle du pays Mornantais

Parmi les actions éligibles, ont été retenues :

- Le parcours Land'Art de Rontalon pour une œuvre pérenne, installée au bord de la RD75

- Les festives à l'Agn y pour le festival de théâtre de rue qui s'est tenu le 12 juin 2022
- Les Arts en lien pour l'exposition visible à St-Laurent d'Agn y du 10 au 26 juin 2022
- FreeSons Festival, organisé par l'AGAM et installé à Orléanas du 28 juin au 2 juillet 2022
- "Une journée comme autrefois" prévue début septembre par l'AEP à Beauvallon/St-Jean de Touslas
- Nadamas en concert annoncé pour le 3 septembre 2022 à Chabanière / St-Maurice sur Dargoire

Pour la Biennale "Notre Mer" organisée à St-Laurent d'Agn y par la Bâtie en Art, la Copamo prendra en charge la prestation technique via le service culturel nécessaire à la veillée contes d'Isabelle Autissier programmé le 17 septembre 2022.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

VALIDE le soutien financier apporté aux projets culturels des communes sous la forme :

- d'une subvention pour :
 - Le parcours Land'Art de Rontalon (4 000 €) à l'association « Le petit Alanqué »
 - Les festives à l'Agn y (1 000 €) à l'association « AgnyFest »
 - Les Arts en lien (750 €) à l'association « Les Arts en Lien »
 - FreeSons (2 200 €) à l'association « AGAM »
 - "Une journée comme autrefois" (4 000 €) à l'association « AEP »
- d'une prise en charge directe pour Nadamas en concert à hauteur de 4 000 €,
- d'une prise en charge directe pour la veillée contes d'Isabelle Autissier programmée dans le cadre de la Biennale "Notre Mer" par la Bâtie en Art,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER



PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

